



Perpignan le

A Madame la Présidente du Conseil  
Général des Pyrénées Orientales

Hôtel du Département  
24 Quai Sadi Carnot  
BP 906 66906 PERPIGNAN CEDEX

Objet : L'état d'urgence du secteur de l'aide à domicile.

Madame la Présidente,

*Lors de notre rencontre du 21 février 2012 avec Madame Neuville le collectif a renouvelé la situation de grande détresse des salariés du maintien et de l'aide à domicile dans ce département.*

*Le collectif a renouvelé aussi l'état d'urgence que tous les responsables tant employeurs que financeurs devraient avoir conscience mais au delà de cette prise de conscience le collectif CGT demande la mise en œuvre d'actions concrètes pour mettre fin aux conditions de travail de ces salariés.*

*L'état d'urgence de ce secteur n'est pas une vue de l'esprit, le collectif en est le témoin quotidien.*

*Madame Neuville s'était déjà engagée en mai 2011 déjà sur différents sujets, entre autre, sur les frais de déplacement que les associations ne paient pas à leurs salariés ainsi que de la convention pour la modernisation et la professionnalisation des services d'aides à domicile dans ce département qui a été signée il y a un an déjà.*

*Or le 21 février 2012 force et de constater que la priorité serait donnée aux cas « lourds » dans « milieu rurale » et de la mise en place d'une aide à la gestion des structures sur la base du volontariat fin 2012. Le collectif ne vous cache pas sa déception pour ne pas dire plus à la sortie de ce point d'étape...*

*Les salariés et leurs représentants n'ont pas besoin d'un discours compatissant, bien au contraire ils ont besoins d'actes pour mener à biens et dans de bonnes conditions leurs missions de service public, car ces salariés font au quotidien un réel métier de service public.*

Le collectif CGT de l'Aide à Domicile porte des revendications :

- Créer un véritable service public de l'aide à domicile ;
- Exiger un contrôle de l'argent public ;
- Différencier les tarifs alloués aux associations aide à domicile / auxiliaire de vie sociale ;
- Permettre aux salariés de travailler à temps complet ;
- Requalifier les salariés reconnus inaptes ;
- Prise en charge par l'employeur de formation qualifiante (AVS...) ;
- Prise en charge de tous les frais réels par les employeurs ;
- Financer les réunions de supervisions pour tous ;
- Interdiction de toute intervention de moins d'une 1 heure afin de favoriser la bien-traitance ;

*Le Collectif CGT de l'Aide à Domicile (RESEDA, ASSAD, ADMR, Emplois familiaux du Vallespir, Pia Agly, Joseph Sauvy ...) vous sollicite, Madame la Présidente du Conseil Général des Pyrénées Orientales, non plus pour débattre de la situation vous la connaissez, mais bel et bien pour répondre par courrier à ces différents points qui nous paraissent incontournables pour faire face au mal-être des salariés et des personnes aidées et à la situation d'urgence dans ce département dans un délais respectable de quinze jours.*

P/Le collectif Aide à domicile  
CGT des Pyrénées Orientales

Mathieu TASSEL